

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 mai 2008**

~~~~~

Parc d'activités économiques de La Garrigue, à Saint-André-de-Sangonis

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents
ou représentés :

Étaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Matthieu - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. DOUYSSET Bernard - M. ARNAL Richard - Mme BIEDES Marie-Claude - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILLIAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBLAN Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELONCA Hélène - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. MARC Jean-Claude - M. MATEU Gabriel - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUIS Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. SIEGEL Robert - Mme THIVET Jacqueline - M. TOURET Jean-Louis - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. VENTURI Jean-Pierre - M. YVANEZ André

Absents ou
excusés :

Absents ou excusés : M. HENRY Marc - M. LAMONT Didier - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. CARCELLER Claude - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - M. DURET Jean-Pierre - M. GREZES Frédéric

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a défini le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « La Garrigue » à St-André-de-Sangonis

Vu l'avis des domaines du 22/6/2007 qui évalue les terres appartenant au périmètre proposé pour l'extension du Parc d'activités à 12 €/m² avec une marge de négociation de 20%

Vu que d'autres parcelles situées au nord de la RN 109, elles aussi classées en zone Ucb de la commune, ont été évaluées et récemment achetées à 15 €/m²,

Considérant que La parcelle de M. Cazevielle, classée en zone agricole du PLU, est aujourd'hui cultivée en oliveraie,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'acheter les parcelles D 604 et 605, d'une superficie de 5 970 m², sur la base de 13,5 €/m² de foncier, plus une indemnité de 1,5 €/m² correspondant à la perte d'activité économique, soit un montant total de 89 550 €
- D'acheter la parcelle D 421, d'une superficie de 5235 m², sur la base de 10 €/m² de foncier, plus une indemnité de 1,5 €/m² correspondant à la perte d'activité économique, soit un montant total de 60 202,5 €
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers
- d'autoriser le Président à demander les aides financières de la région ou du département mobilisables dans le cadre de la politique d'acquisitions foncières à visée économique

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA Z.A.C "LA GARRIGUE"
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**



Projet d'acquisition
 Zone d'activités existante
 Périmètre de la Z.A.C

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 2008-43 le
 Publication le **2 JUIN 2008**
 Notification le
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le **2 JUIN 2008**
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



N° 43-2